

# BUREAU

**Séance du 1 juillet 2024**

**Délibération BU\_20240701\_04**

**Adhésion à la centrale d'achat Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT)**

**VOTE : Adopté par 4 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)**

**1 membre(s) étant absent(s)**

## **LE BUREAU**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) ;

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** Le SDIS décide d'adhérer, en tant que simple membre (sans siège au CA), à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms (CANUT) au titre de l'année en cours et valide la reconduction tacite de cette adhésion sauf décision expresse contraire.

**Article 2.** Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette adhésion ainsi que les pièces nécessaires à l'utilisation de la centrale d'achat telles que, le cas échéant, les conventions de service et bons de commande permettant les achats via la centrale d'achat en tant qu'intermédiaire.

**Marc FLEURET**